

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 695

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 39 TER

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« plafonné »

le mot :

« fixé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.